
OPERATION 232 - SENSIBILISATION DES SCOLAIRES – PAPI 2 AXE 1
ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et la décision de négociation de la commission des marchés en date du 13 mai 2024.

VU le rapport, d'analyse des offres négociées et suivant l'avis de la commission des marchés en date du 3 juin 2024.

L'objectif de cette opération est de donner les clés aux élèves pour pouvoir comprendre le fonctionnement d'un cours d'eau qui fait partie de leur environnement proche, mais aussi de faire émerger une véritable culture du risque inondation. Pour cela, un cycle « inondation » sera proposé aux enseignants pour les élèves du cycle 3 (classes de CM1, CM2 et 6ème).

Le marché est passé selon la technique de l'accord-cadre exécuté par bons de commande, sans montant minimum et avec montant maximum, conformément aux dispositions des articles R. 2162-4 à R. 2162-5, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique (accord-cadre mono-attributaire).

En application des articles L. 2123-1 et L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la Commande Publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner le prestataire en charge d'organiser des interventions de sensibilisation des scolaires.

Type de marché : Prestations Intellectuelles

Montant maximum : 120 000 € HT / 4 ans

Financement de l'état à hauteur de 80%

Durée : 1 an, renouvelable 3 fois à compter de la date de réception du premier bon de commande. Il sera reconduit tacitement sauf :

- Opposition du maître d'ouvrage par courrier recommandé avec accusé de réception 1 mois avant la date d'anniversaire du contrat.
- Atteinte anticipée du montant maximum

Date de la publication : 26/03/2024 Date limite de remise des offres : 18/04/2024

Critères d'attributions :

Valeur Technique : 50 points

- Organisation et moyens /24 points
- Méthodologie /20 points
- Cohérence des temps passés pour les missions principales /6 points)

Prix : 50 points

Candidature reçue : 1 OFFRE : Association les Petits Débrouillards – Occitanie

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20240610-202437-DE



Publié le 10/06/2024 sur le site internet du SMTBV

La Commission des marchés réunie le 3 juin 2024, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres négociées, a donné un avis favorable sur le choix de l'attributaire de l'accord-cadre comme suit :

Montant maximum HT / 4 ans	Entreprise	Montant de l'offre HT/ 4 ans
120 000.00 €	Association les Petits Débrouillards - Occitanie	88 260.00 €

LE PRESIDENT

Décide d'attribuer l'accord-cadre pour la sensibilisation des scolaires à :

ATTRIBUTAIRE
Association les Petits Débrouillards - Occitanie 49 Boulevard Berthelot - 34000 Montpellier occitanie@lespetitsdebrouillards.org Siret : 411 775 075 00046

Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits par an au budget.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 066-200087286-20240610-202437-DE



Publié le 10/06/2023 sur le site internet du SMTBV

Fait à Perpignan, le 10 Juin 2024



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.